



CERTIFICATION :

« Création de contenus rédactionnels et visuels par l'usage responsable de l'intelligence artificielle générative »

Conditions tarifaires

En contrepartie de l'utilisation de la certification professionnelle intitulée "Création de contenus rédactionnels et visuels par l'usage responsable de l'intelligence artificielle générative", l'organisme préparateur s'engage à verser une rétribution à l'organisme certificateur conformément aux conditions énoncées ci-dessous :

- Pour un effectif de 1 à 25 stagiaires inscrits à la formation certifiante : 190,00€ HT par stagiaire.
- Pour les stagiaires au-delà du seuil de 25 : 170,00€ HT par stagiaire.

Le nombre de stagiaires pris en compte est annuel et est réinitialisé chaque année.

En plus de ces frais, lors de la signature de la convention de partenariat, l'organisme préparateur devra s'acquitter de droits d'entrée d'un montant de 790,00 € HT, puis d'une redevance annuelle de 490,00€ HT (au moment du renouvellement). Les paiements sont dus à réception des factures.

Ces rétributions sont destinées à compenser les efforts liés au suivi administratif et pédagogique de la part de l'organisme certificateur.

En cas de non-paiement de l'une des factures pendant la durée de la convention, l'autorisation d'utiliser la certification peut être révoquée.